



LE MINISTRE GOODALE METS FIN À LA FÊTE

Patrick Lachapelle CA, GPC

Au cours du mois de janvier et février 2003, je vous présentais un véhicule de placement de plus en plus populaire, **les Fiducies de revenus**. À ce moment j'insistais sur le type d'entreprise qu'exploitait les Fiducies. Je mentionnais que les FPI (Fiducie de placement Immobilier) étaient une alternative à la détention d'immeubles à revenus et que d'autres types de fiducies exploitant des ressources naturelles étaient déjà bien présentes sur les marchés financiers. Je m'inquiétais alors de l'arrivée massive de Fiducies d'entreprises « Business Trust » sur le marché. L'environnement de faible taux d'intérêts aidant, toutes sortes d'entreprises entraient dans le marché avec cette structure légale afin d'attirer l'argent des investisseurs. J'y voyais une entrave à la mission des entreprises. Cette structure ne favorisant pas le réinvestissement et la croissance des capitaux. Les liquidités générées sont empochées immédiatement par les détenteurs de parts plutôt que réinvestis dans l'entreprise.

Voilà que le ministre des finances vient de le réaliser et veut mettre fin à la fête. Depuis deux ans, l'industrie des valeurs mobilières a promu un nombre important de Fiducies d'entreprises « Business Trust ». Ces Fiducies représentent la majorité des appels publics à l'épargne. Le gouvernement veut ralentir ce mouvement. Ses arguments sont la perte de revenus provenant des impôts non encaissés de ces entreprises et la perte de productivité due à l'absence de réinvestissement. L'argument le plus percutant est l'absence de réinvestissement. En plus d'une perte de productivité liée au non-renouvellement des équipements, l'économie est amputée du dynamisme créé par l'investissement dans le développement de nouveaux produits ou de nouvelles façons de faire et dans la recherche de nouveaux marchés pour nos produits et services. Le dynamisme de nos entreprises est en jeu.

Les pros Fiducies sont les promoteurs de ces véhicules de placement et les investisseurs épargnants. Les faibles taux d'intérêts ont créé un engouement des investisseurs pour les « Business Trust ». Ces gens se disent désavantagés par la nouvelle politique du gouvernement qui créera une baisse de leur niveau de vie en leur enlevant une source de revenus. Très mauvais argument, ces investisseurs à la recherche de revenus n'oseraient probablement pas investir dans une participation (actions ordinaires) de ces entreprises en structure corporative. Pourquoi ??? Parce qu'une action comporte plus de risque dans la tête des investisseurs ? Faux, un « Business Trust » est soumis à deux défis, la force de l'entreprise dans une mauvaise économie et la tendance des taux d'intérêts. Une hausse des taux d'intérêts rends moins intéressante la part de fiducie. En plus de la pression sur le niveau de profits de la fiducie d'entreprise, d'autres alternatives de placements moins risqués seraient intéressantes pour les investisseurs. Les capitaux se déplaceront vers ces placements moins risqués. Une baisse des distributions serait alors catastrophique sur le prix des parts de fiducies. Ainsi, les investisseurs à la recherche de revenus, souvent les plus conservateurs, verront leur capital diminué.

Le défi du ministère des finances est important. Il doit satisfaire tous ces groupes aux revendications diverses. La solution doit se rapprocher de la situation prévalant avant l'arrivée des « business Trust » où les fiducies publiques constituaient un véhicule tout à fait désigné pour certains secteurs. Les secteurs à privilégier sont; les fiducies exploitant les ressources naturelles, les fiducies immobilières et les fiducies de services publics (pipeline, électricité, etc...). Pourquoi ces secteurs ? Les prospecteurs de ressources naturelles n'ont pas toujours les moyens d'exploiter les gisements découverts. Les prospecteurs créent la découverte de richesses naturelles. En empochant immédiatement le fruit de leurs efforts par le biais des fiducies, les prospecteurs disposent de moyens supplémentaires pour effectuer les activités dans lesquelles ils sont spécialistes. Les Fiducies amènent ainsi des investissements et une réelle contribution à l'économie.

Les détenteurs de parts de Fiducies immobilières et de services publics obtiennent l'usufruit relié à la propriété d'infrastructures. De par leur nature, ces entreprises exigent moins de réinvestissements. **La Fiducie est tout indiquée !**

Monsieur Goodale ce ne sera pas la première fois. Faites-nous revenir en arrière ...



**FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE**

Patrick Lachapelle CA, GPC
Conseiller en Placement
Tél.: (450) 629-3131 ou 1-800-363-8016
Fax: (450) 629-7609
Internet: www.patricklachapelle.ca



Membre
FICPE